

DEC181745DR12

**Décision portant nomination de M. Pierre LANTOINE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7343 intitulée Institut universitaire des systèmes thermiques industriels (IUSTI)**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC171276DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° UMR7343 intitulée Institut universitaire des systèmes thermiques industriels (IUSTI) et nommant M. Olivier POULIQUEN en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'UMR7343 en date du 17/7/2018 ;

Considérant que M. Pierre LANTOINE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée L'Inserm PACA du 29 au 30 mars 2018, du 19 au 20 avril 2018 et du 14 au 15 mai 2018,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Pierre LANTOINE, Ingénieur d'Etudes, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7343 intitulée Institut universitaire des systèmes thermiques industriels (IUSTI), à compter du 1<sup>er</sup> juin 2018.

M. Pierre LANTOINE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Pierre LANTOINE est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 17/7/2018

Le directeur de l'unité  
Olivier POULIQUEN

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Ghislaine GIBELLO

Visa du président d'Aix-Marseille Université  
Yvon BERLAND